



Ministère de l'Industrie, du Commerce
et des Nouvelles Technologies

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de deux conventions entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et les représentants de la profession des commerçants

Monsieur Ahmed Réda CHAMI Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a présidé, le Lundi 28 Avril 2008, dans le cadre de l'action gouvernementale visant le développement du secteur du commerce et de la distribution, une réunion consacrée à la présentation de l'état d'avancement du plan d'action et d'implémentation du programme « Rawaj vision 2020 ».

Par ailleurs, et en marge de cette réunion, il a été procédé à la signature de deux conventions de coopération, pour la période 2008-2012 ; entre le Gouvernement marocain et, pour la première, la Fédération Marocaine des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services et pour la deuxième, les associations professionnelles des commerçants, représentées par le Comité National de Coordination entre les associations de commerçants.

Ces conventions prévoient d'appuyer la modernisation et le développement du commerce de proximité à travers :

- L'amélioration de l'attractivité du commerce de proximité ;
- La modernisation des techniques de gestion ;
- Le renforcement des capacités professionnelles des commerçants ;
- L'amélioration de la qualité des produits et des services à destination du consommateur ;
- Le développement des relations interprofessionnelles ;
- Le renforcement du rôle des structures représentatives du secteur.

Monsieur Ahmed Réda CHAMI a souligné l'importance du secteur du commerce et de la distribution et son apport au développement socioéconomique de notre pays. Il a précisé que cette rencontre manifeste la volonté du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies à développer le secteur du commerce de proximité et à le doter des outils et des leviers nécessaires à sa modernisation et sa restructuration.

M. le Ministre a ainsi présenté les outils de mise en œuvre du plan « Rawaj vision 2020 », ainsi que les dispositifs financiers et techniques d'appui, essentiels pour la réalisation de ses objectifs.

A ce sujet, Monsieur le Ministre a rappelé les différentes étapes franchies et a exposé le plan d'action de mise en œuvre du plan « Rawaj vision 2020 ». Il a, en particulier, mis l'accent sur la création du fonds de développement du secteur du commerce et de la distribution. Doté de 100 millions de dirhams en 2008, ce fonds permettra d'appuyer les projets de modernisation et de restructuration du commerce de proximité.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre a salué l'ensemble des structures représentatives du secteur du commerce et de la distribution pour leur contribution dans la formulation des solutions et des outils de mise en œuvre du plan « Rawaj » et a précisé que cette contribution, fruit d'un processus de concertation, a été couronnée par l'élaboration d'un cadre de partenariat, traduisant une vision partagée, convenue et concertée entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et ses partenaires.

A ce sujet, Monsieur Driss HOUAT, Président de la Fédération des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services, a souligné que la signature de la convention de partenariat entre le Gouvernement et la Fédération réaffirme la volonté des deux parties à encadrer et à accompagner les petites entreprises, notamment celles opérant dans le secteur du commerce de proximité.

En outre, il a précisé que ce rôle d'encadrement et d'accompagnement des petites entreprises s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique de repositionnement des chambres sur la scène économique locale.

A cet égard, Monsieur HOUAT a déclaré que la Fédération prévoit, fin Mai 2008, l'organisation de la deuxième édition des Assises Nationales des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services qui sera l'occasion de présenter une feuille de route partagée par tous les acteurs : élus, pouvoirs publics, associations, organisations et syndicats professionnels au sujet de la redynamisation du rôle de ces structures représentatives.

Pour sa part, Monsieur Ahmed ABOUH, Secrétaire Général du Syndicat National des Commerçants et Professionnels du Maroc, a précisé que cette convention de coopération signée entre les associations et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies vient répondre aux doléances des associations, soulevées lors des journées nationales du commerce intérieur organisées depuis 2002.

Ces doléances ont permis de contribuer à la préparation d'un plan d'actions intégré pour le développement et la modernisation du secteur du commerce et de la distribution et ce, depuis l'annonce du plan Rawaj le 26 Juin 2007 à Skhirat.

Il a ajouté que l'objectif de la convention est de définir, de manière claire, les engagements de toutes les parties concernées en vue de la mise en œuvre du plan « Rawaj vision 2020 » notamment dans son volet modernisation et développement du commerce de proximité.

Monsieur Ahmed Reda CHAMI, a confirmé, en conclusion, l'engagement du gouvernement de sa Majesté à poursuivre et à appuyer les efforts de modernisation du secteur du commerce et de la distribution, en concertation avec l'ensemble des opérateurs et des parties prenantes, dans l'objectif de garantir un développement soutenu, volontariste et harmonieux du secteur.